

TAUX DE L'ABONNEMENT. ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Par an, payé d'avance... \$4.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Editeur-propritaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées France

TARIF DES ANNONCES. Six lignes, première insertion... \$0.50

Lettres parisiennes.

Paris, 4 septembre. Les radicaux, les thieristes même se font un jeu cruel de grossir outre mesure, le mot serait trop fort, mais l'es-

Tout ou rien, la monarchie du drapeau blanc ou l'anarchie du drapeau rouge. Ceux qui partagent cette

Et demie de combat, une colonne carliste s'est ruée à la baïonnette sur l'avant-garde de Villapardina, qui n'a pu soutenir le choc et s'est pres-

Je commence par copier une lettre que je reçois d'un officier de l'armée de Santa-Pau, armées que les premières

On s'attend à une nouvelle bataille aux environs d'Estella. D'une part, le gouvernement a ordonné à Sanchez

La police de Paris. Nous empruntons à la Patrie de curieux détails sur l'organisation actuelle de la police de Paris.

Voyons maintenant ce que coûte l'équipement du corps des gardiens de la paix.

Feuilleton Littéraire

25 Septembre 1873—No 39 LA CHARRE ET LE SOMPTOIR ou LA VILLE ET LA CAMPAGNE

femme, avec trois enfants, sans ressources, sans asile... Ah! monsieur l'huissier!

vous avez; madame Pleutin, la marchande de parapluies, est décidée à vous rendre pour ouvrière.

C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses,

version, sa pensée se reportait encore souvent vers les jours de son enfance; le remords la saisissait quel-

État funeste, et bien commun, nous le répétons, chez une foule de femmes, surtout dans les villes: parce que, là,

La charitable amie causa longuement... de toutes sortes de choses: passant habilement de ceci à cela,

—Je suis cela! je sens cela! oui, c'est dur... Mais on dit que vous avez des parents riches; que votre père est un bon labourer...

—Il est trop tard, bonne amie; je vous remercie de vos attentions pour moi; je n'en pourrai profiter; il est trop tard.

—C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses, mères tendres, amies fidèles, ouvrières diligentes, économes, laborieuses, résignées dans l'adversité,

—C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses, mères tendres, amies fidèles, ouvrières diligentes, économes, laborieuses, résignées dans l'adversité,

—C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses, mères tendres, amies fidèles, ouvrières diligentes, économes, laborieuses, résignées dans l'adversité,

—C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses, mères tendres, amies fidèles, ouvrières diligentes, économes, laborieuses, résignées dans l'adversité,

—C'est par milliers qu'on compte ces femmes, en qui la sagesse humaine n'a rien à reprendre: bonnes épouses, mères tendres, amies fidèles, ouvrières diligentes, économes, laborieuses, résignées dans l'adversité,

chain budget; on économisera 11,701 fr. 29 c. Nous n'entrerons point dans le détail des appointements afférents à chaque genre de police. Nous nous bornerons à donner les totaux. La police de la Bourne coûte 5,900 fr. par an, les halles et marchés 569,900, la navigation et les ports 76,700, la police des combustibles 66,600, la police des poids et mesures 49,800, la distillation des boissons 60,400, la sûreté et la salubrité de la voie publique 60,000, l'inspection de l'affichage 3,400, la fourrière et les voitures 501,667.85, l'hygiène publique et la salubrité 46,548, la Morgue 15,400 (entretien du mobilier de la Morgue, 300 fr. par an). Les 80 commissaires de police attachés aux 80 quartiers de Paris ne sont pas tous appointés au même taux. On en compte 8 à 8,000 fr., 21 à 7,000, 5 à 6,500, 12 à 6,000, 17 à 5,500 et 17 à 5,000 fr. A ces commissaires de police il faut ajouter: le commissaire près l'Assemblée nationale (8,000 fr.), le commissaire de la Bourne (8,000 fr.), six commissaires au service de la garantie des matières d'or et d'argent (2,400 fr. chacun), un commissaire faisant fonctions de ministre public près le tribunal de simple police (8,000 fr.), et trois commissaires chargés des délits judiciaires ou spéciales (8,000, 6,500 et 6,000 fr.). 36 secrétaires et 20 secrétaires suppléants appointements de 1,500 à 2,000 fr. Viennent ensuite 162 inspecteurs qui gagnent de 1,500 à 1,800 fr. Nous terminerons cet article en donnant le chiffre des appointements des agents de la police municipale. Le commissaire de police, chef de la police municipale, gagne 14,000 fr., et le chef adjoint 10,000 fr.; les 38 officiers émargent 141,550 fr.; 25 inspecteurs principaux figurent au budget pour la somme de 92,500 fr., soit un peu plus de 2,500 fr. par homme. Les 100 brigadiers des gardiens de la paix gagnent 1,800 fr. Les 700 sous-brigadiers gagnent 1,600 fr. Et le gardien de la paix à 1,300 fr., maigre appointement par les frères et amis qui courent.

CANADA.

QUEBEC, 25 SEPTEMBRE 1878.

On voudrait nous rendre responsable d'une interprétation qui est l'apanou de la presse presque entière du pays, quand Sir Hugh Allan lui-même se déclare en peine de dire ce qu'entendait Sir Georges Cartier par ces mots « votre compagnie, et décide seulement par vos intérêts ». Sir Hugh Allan, dans sa lettre du 7 août 1872, au général Cass, l'un de ses associés dit clairement de quelle compagnie il s'agit: « J'ai déjà payé \$250,000 et j'en aurai encore au moins \$50,000 à payer avant la fin du mois. Je ne sais si ce sera là tout, mais je l'espère. Comme de juste, cela devra être payé par les possesseurs de \$6,000,000 de stock! ». Da reste, cette erreur, si elle était réelle, serait bien peu importante, puisque le fait de la vente et de l'achat est établi par la lettre même de Sir Georges et le témoignage de Sir Hugh Allan, et que l'argent, demandé et donné en si prodigieuse abondance, est sorti de la poche du grand entrepreneur et futur président du chemin. De plus, nous conseillons à ceux qui ne sont pas payés pour tromper le public de lire les fameuses lettres de Sir Hugh Allan à ses associés américains où le bargain est formulé en toutes lettres. Dites, si vous le voulez, qu'en écrivant ces lettres, Sir Hugh mentait effrontément pour soutirer de l'argent à ses associés ou, si vous le voulez, qu'il s'est parjuré devant la commission pour sauver le gouvernement et, que dans ses lettres, il disait la vérité; car il n'y a pas d'autre alternative et la logique vous conduit inexorablement et directement à l'une ou l'autre de ces deux conclusions. Sir Hugh demandait le contrat du Pacifique avec la présidence de la compagnie, et Sir Georges et Sir John, en lui déclarant leur volonté de le lui donner, lui demandaient, à leur tour, de l'argent, et beaucoup d'argent, pour faire leurs élections, parce que « le chemin de fer du Pacifique était impopulaire ». Sir Hugh, en profond homme d'affaires, comprit toute l'étendue de la signification de cet appel à son patriotisme et à son dévouement pour la chose publique, et il versa \$162,600 entre les mains de trois ministres!

« Q.—A quoi cela devait-il servir suivant vous? » R.—Arien, si ce n'était une satisfaction personnelle. Les hommes d'affaires demandent que les choses se fassent de cette manière. « Q.—N'avez-vous pas dit que bien, que Sir Georges Cartier « fit partie de faire une souscription parmi ses amis, et d'employer une partie de cet argent, vous ne vous attendiez guère à être remboursé? » R.—En effet, je n'avais qu'une très-faible espérance. « Q.—Pourquoi donc avez-vous jugé à propos d'exiger que la demande fût faite par écrit? » R.—Simplement parce que je croyais qu'un homme d'affaires, je devais avoir une autorisation de payer une somme d'argent aussi considérable qu'on me demandait. « Q.—Cette demande par écrit est donc le seul document que vous ayez qui se rapporte à une convention ou arrangement relatif à cette somme d'argent, qui serait passé entre vous et aucun membre du gouvernement, ou le seul qui ait jamais été exécuté? » R.—Où, c'est le seul dont j'ai eu connaissance. S'il exigeait cette demande par écrit, c'est, dit-il, « qu'il voulait être autorisé à faire ces paiements? » Mais il ne s'agissait nullement d'une autorisation, mais d'une simple constatation écrite du fait et du chiffre de la demande. Et quand M. Day, lui posa cette question: « A quoi cela devait-il servir, suivant vous?—A rien, si ce n'était pour ma satisfaction personnelle. Les hommes d'affaires demandent que les choses se fassent ainsi. » Puis, un instant après, quand le président, après lui voir rappelé qu'il avait déclaré avoir peu d'espoir de se faire rembourser de ces sommes, et ajoute: « Pourquoi donc avez-vous jugé à propos que la demande fût faite par écrit? » « Seulement parce que je croyais qu'un homme d'affaires, je devais avoir une autorisation de payer une somme d'argent aussi considérable qu'on me demandait. »

« Q.—Encore une fois, il ne s'agissait pas d'autorisation, mais de la constatation écrite et certaine de la demande; c'était en cela, que se manifestait « l'homme d'affaires, » ayant toujours un but utile. Autrement, ainsi que le donnait à entendre M. le juge Day, cette demande n'avait pas de raison d'être, et sa patriotique main gauche devait ignorer ce que donnait si libéralement sa ferrugineuse main droite! Quel dévouement établi en caractères indéchiffrables, et commandant ainsi le respect et la reconnaissance des obligations! Non, pas d'arrangement, pas d'entente, pas même d'espoir! Mais la promesse écrite d'une présidence sans valeur aucune, et cependant, ardemment convoitée, et puis le contrat!... « Pourquoi Sir Hugh, tendre agneau, comme était tondu, comme il plaçait sans murmurer le cou sur le billot! Et, pour un sacrifice pareil, il ne demandait que quelques lignes d'écriture qui en conservassent la, douce mémoire! » Durant la dernière session, nous causions sur la question du scandale du Pacifique avec un ami de Sir Hugh, et, comme nous lui témoignions combien était hideux le procédé de Sir Hugh, exigeant un reçu de Sir Georges, pour chaque montant qu'il lui avait avancé, l'ami me répondit avec animation: « Qui! vous auriez voulu qu'il leur produisît son or et qu'ils pussent le traduire ensuite! Il a bien fait de prendre ses précautions contre eux. » Puis donc qu'il y avait eu vente, celui qui était intéressé à la délivrance de l'objet acheté n'avait pas tort d'en demander la preuve, pour l'utiliser au besoin! Ainsi, voilà la morale de cette exigence « d'un homme d'affaires, » et aussi les amis de Sir Hugh lui mettaient la menace dans la bouche pour le cas possible d'une trahison! Nous venons de voir comment Sir Hugh voulait avoir une « demande écrite » de Sir Georges, il ne nous reste plus qu'à faire une courte citation pour faire connaître le mobile de la commission et l'habileté du premier ministre dans le choix qu'il a fait de ses juges: « Q.—Je ne prétends pas vous surcharger de questions dans cet interrogatoire. Si vous n'avez aucune objection, veuillez répondre encore aux suivantes. Les sommes que vous avez souscrites paraissent énormes aux yeux de tous. Je ne connais que par ouï-dire l'étendue de vos ressources, je sais que vous êtes engagé dans de grandes entreprises financières. Vous êtes allié à plusieurs compagnies de chemin de fer, mais auriez-vous la bonté de me renseigner d'une manière générale sur le montant de votre capital engagé dans ces entreprises? Je le répète, c'est une question à laquelle je ne vous oblige pas de répondre, si vous ne le jugez pas convenable? » R.—Je ne m'objecte pas à répondre. J'estime mes placements dans ces différentes affaires dont le siège est dans ce pays, à environ six millions de dollars. « Q.—Alors vos intérêts dont vous parlez relativement aux placements de cette nature seraient grandement favorisés par la politique du gouvernement? » R.—Oui, c'est dans cette opinion que je lui ai prêté mon concours. « Q.—Avez-vous discuté sur l'exactitude des termes de la lettre du 30 juillet avant qu'elle fut signée? » R.—Je crois que la chose a pu avoir lieu. « Q.—Pouvez-vous dire de quelle nature a été cette discussion? » R.—Oui, parfaitement. J'ai probablement manifesté le désir de jouer dans la compagnie d'une influence plus grande que celle que m'accordait le gouvernement. Je pense que

« Q.—A quoi cela devait-il servir suivant vous? » R.—Arien, si ce n'était une satisfaction personnelle. Les hommes d'affaires demandent que les choses se fassent de cette manière. « Q.—N'avez-vous pas dit que bien, que Sir Georges Cartier « fit partie de faire une souscription parmi ses amis, et d'employer une partie de cet argent, vous ne vous attendiez guère à être remboursé? » R.—En effet, je n'avais qu'une très-faible espérance. « Q.—Pourquoi donc avez-vous jugé à propos d'exiger que la demande fût faite par écrit? » R.—Simplement parce que je croyais qu'un homme d'affaires, je devais avoir une autorisation de payer une somme d'argent aussi considérable qu'on me demandait. « Q.—Cette demande par écrit est donc le seul document que vous ayez qui se rapporte à une convention ou arrangement relatif à cette somme d'argent, qui serait passé entre vous et aucun membre du gouvernement, ou le seul qui ait jamais été exécuté? » R.—Où, c'est le seul dont j'ai eu connaissance. S'il exigeait cette demande par écrit, c'est, dit-il, « qu'il voulait être autorisé à faire ces paiements? » Mais il ne s'agissait nullement d'une autorisation, mais d'une simple constatation écrite du fait et du chiffre de la demande. Et quand M. Day, lui posa cette question: « A quoi cela devait-il servir, suivant vous?—A rien, si ce n'était pour ma satisfaction personnelle. Les hommes d'affaires demandent que les choses se fassent ainsi. » Puis, un instant après, quand le président, après lui voir rappelé qu'il avait déclaré avoir peu d'espoir de se faire rembourser de ces sommes, et ajoute: « Pourquoi donc avez-vous jugé à propos que la demande fût faite par écrit? » « Seulement parce que je croyais qu'un homme d'affaires, je devais avoir une autorisation de payer une somme d'argent aussi considérable qu'on me demandait. »

« Q.—Encore une fois, il ne s'agissait pas d'autorisation, mais de la constatation écrite et certaine de la demande; c'était en cela, que se manifestait « l'homme d'affaires, » ayant toujours un but utile. Autrement, ainsi que le donnait à entendre M. le juge Day, cette demande n'avait pas de raison d'être, et sa patriotique main gauche devait ignorer ce que donnait si libéralement sa ferrugineuse main droite! Quel dévouement établi en caractères indéchiffrables, et commandant ainsi le respect et la reconnaissance des obligations! Non, pas d'arrangement, pas d'entente, pas même d'espoir! Mais la promesse écrite d'une présidence sans valeur aucune, et cependant, ardemment convoitée, et puis le contrat!... « Pourquoi Sir Hugh, tendre agneau, comme était tondu, comme il plaçait sans murmurer le cou sur le billot! Et, pour un sacrifice pareil, il ne demandait que quelques lignes d'écriture qui en conservassent la, douce mémoire! » Durant la dernière session, nous causions sur la question du scandale du Pacifique avec un ami de Sir Hugh, et, comme nous lui témoignions combien était hideux le procédé de Sir Hugh, exigeant un reçu de Sir Georges, pour chaque montant qu'il lui avait avancé, l'ami me répondit avec animation: « Qui! vous auriez voulu qu'il leur produisît son or et qu'ils pussent le traduire ensuite! Il a bien fait de prendre ses précautions contre eux. » Puis donc qu'il y avait eu vente, celui qui était intéressé à la délivrance de l'objet acheté n'avait pas tort d'en demander la preuve, pour l'utiliser au besoin! Ainsi, voilà la morale de cette exigence « d'un homme d'affaires, » et aussi les amis de Sir Hugh lui mettaient la menace dans la bouche pour le cas possible d'une trahison! Nous venons de voir comment Sir Hugh voulait avoir une « demande écrite » de Sir Georges, il ne nous reste plus qu'à faire une courte citation pour faire connaître le mobile de la commission et l'habileté du premier ministre dans le choix qu'il a fait de ses juges: « Q.—Je ne prétends pas vous surcharger de questions dans cet interrogatoire. Si vous n'avez aucune objection, veuillez répondre encore aux suivantes. Les sommes que vous avez souscrites paraissent énormes aux yeux de tous. Je ne connais que par ouï-dire l'étendue de vos ressources, je sais que vous êtes engagé dans de grandes entreprises financières. Vous êtes allié à plusieurs compagnies de chemin de fer, mais auriez-vous la bonté de me renseigner d'une manière générale sur le montant de votre capital engagé dans ces entreprises? Je le répète, c'est une question à laquelle je ne vous oblige pas de répondre, si vous ne le jugez pas convenable? » R.—Je ne m'objecte pas à répondre. J'estime mes placements dans ces différentes affaires dont le siège est dans ce pays, à environ six millions de dollars. « Q.—Alors vos intérêts dont vous parlez relativement aux placements de cette nature seraient grandement favorisés par la politique du gouvernement? » R.—Oui, c'est dans cette opinion que je lui ai prêté mon concours. « Q.—Avez-vous discuté sur l'exactitude des termes de la lettre du 30 juillet avant qu'elle fut signée? » R.—Je crois que la chose a pu avoir lieu. « Q.—Pouvez-vous dire de quelle nature a été cette discussion? » R.—Oui, parfaitement. J'ai probablement manifesté le désir de jouer dans la compagnie d'une influence plus grande que celle que m'accordait le gouvernement. Je pense que

« Q.—Encore une fois, il ne s'agissait pas d'autorisation, mais de la constatation écrite et certaine de la demande; c'était en cela, que se manifestait « l'homme d'affaires, » ayant toujours un but utile. Autrement, ainsi que le donnait à entendre M. le juge Day, cette demande n'avait pas de raison d'être, et sa patriotique main gauche devait ignorer ce que donnait si libéralement sa ferrugineuse main droite! Quel dévouement établi en caractères indéchiffrables, et commandant ainsi le respect et la reconnaissance des obligations! Non, pas d'arrangement, pas d'entente, pas même d'espoir! Mais la promesse écrite d'une présidence sans valeur aucune, et cependant, ardemment convoitée, et puis le contrat!... « Pourquoi Sir Hugh, tendre agneau, comme était tondu, comme il plaçait sans murmurer le cou sur le billot! Et, pour un sacrifice pareil, il ne demandait que quelques lignes d'écriture qui en conservassent la, douce mémoire! » Durant la dernière session, nous causions sur la question du scandale du Pacifique avec un ami de Sir Hugh, et, comme nous lui témoignions combien était hideux le procédé de Sir Hugh, exigeant un reçu de Sir Georges, pour chaque montant qu'il lui avait avancé, l'ami me répondit avec animation: « Qui! vous auriez voulu qu'il leur produisît son or et qu'ils pussent le traduire ensuite! Il a bien fait de prendre ses précautions contre eux. » Puis donc qu'il y avait eu vente, celui qui était intéressé à la délivrance de l'objet acheté n'avait pas tort d'en demander la preuve, pour l'utiliser au besoin! Ainsi, voilà la morale de cette exigence « d'un homme d'affaires, » et aussi les amis de Sir Hugh lui mettaient la menace dans la bouche pour le cas possible d'une trahison! Nous venons de voir comment Sir Hugh voulait avoir une « demande écrite » de Sir Georges, il ne nous reste plus qu'à faire une courte citation pour faire connaître le mobile de la commission et l'habileté du premier ministre dans le choix qu'il a fait de ses juges: « Q.—Je ne prétends pas vous surcharger de questions dans cet interrogatoire. Si vous n'avez aucune objection, veuillez répondre encore aux suivantes. Les sommes que vous avez souscrites paraissent énormes aux yeux de tous. Je ne connais que par ouï-dire l'étendue de vos ressources, je sais que vous êtes engagé dans de grandes entreprises financières. Vous êtes allié à plusieurs compagnies de chemin de fer, mais auriez-vous la bonté de me renseigner d'une manière générale sur le montant de votre capital engagé dans ces entreprises? Je le répète, c'est une question à laquelle je ne vous oblige pas de répondre, si vous ne le jugez pas convenable? » R.—Je ne m'objecte pas à répondre. J'estime mes placements dans ces différentes affaires dont le siège est dans ce pays, à environ six millions de dollars. « Q.—Alors vos intérêts dont vous parlez relativement aux placements de cette nature seraient grandement favorisés par la politique du gouvernement? » R.—Oui, c'est dans cette opinion que je lui ai prêté mon concours. « Q.—Avez-vous discuté sur l'exactitude des termes de la lettre du 30 juillet avant qu'elle fut signée? » R.—Je crois que la chose a pu avoir lieu. « Q.—Pouvez-vous dire de quelle nature a été cette discussion? » R.—Oui, parfaitement. J'ai probablement manifesté le désir de jouer dans la compagnie d'une influence plus grande que celle que m'accordait le gouvernement. Je pense que

« Q.—Encore une fois, il ne s'agissait pas d'autorisation, mais de la constatation écrite et certaine de la demande; c'était en cela, que se manifestait « l'homme d'affaires, » ayant toujours un but utile. Autrement, ainsi que le donnait à entendre M. le juge Day, cette demande n'avait pas de raison d'être, et sa patriotique main gauche devait ignorer ce que donnait si libéralement sa ferrugineuse main droite! Quel dévouement établi en caractères indéchiffrables, et commandant ainsi le respect et la reconnaissance des obligations! Non, pas d'arrangement, pas d'entente, pas même d'espoir! Mais la promesse écrite d'une présidence sans valeur aucune, et cependant, ardemment convoitée, et puis le contrat!... « Pourquoi Sir Hugh, tendre agneau, comme était tondu, comme il plaçait sans murmurer le cou sur le billot! Et, pour un sacrifice pareil, il ne demandait que quelques lignes d'écriture qui en conservassent la, douce mémoire! » Durant la dernière session, nous causions sur la question du scandale du Pacifique avec un ami de Sir Hugh, et, comme nous lui témoignions combien était hideux le procédé de Sir Hugh, exigeant un reçu de Sir Georges, pour chaque montant qu'il lui avait avancé, l'ami me répondit avec animation: « Qui! vous auriez voulu qu'il leur produisît son or et qu'ils pussent le traduire ensuite! Il a bien fait de prendre ses précautions contre eux. » Puis donc qu'il y avait eu vente, celui qui était intéressé à la délivrance de l'objet acheté n'avait pas tort d'en demander la preuve, pour l'utiliser au besoin! Ainsi, voilà la morale de cette exigence « d'un homme d'affaires, » et aussi les amis de Sir Hugh lui mettaient la menace dans la bouche pour le cas possible d'une trahison! Nous venons de voir comment Sir Hugh voulait avoir une « demande écrite » de Sir Georges, il ne nous reste plus qu'à faire une courte citation pour faire connaître le mobile de la commission et l'habileté du premier ministre dans le choix qu'il a fait de ses juges: « Q.—Je ne prétends pas vous surcharger de questions dans cet interrogatoire. Si vous n'avez aucune objection, veuillez répondre encore aux suivantes. Les sommes que vous avez souscrites paraissent énormes aux yeux de tous. Je ne connais que par ouï-dire l'étendue de vos ressources, je sais que vous êtes engagé dans de grandes entreprises financières. Vous êtes allié à plusieurs compagnies de chemin de fer, mais auriez-vous la bonté de me renseigner d'une manière générale sur le montant de votre capital engagé dans ces entreprises? Je le répète, c'est une question à laquelle je ne vous oblige pas de répondre, si vous ne le jugez pas convenable? » R.—Je ne m'objecte pas à répondre. J'estime mes placements dans ces différentes affaires dont le siège est dans ce pays, à environ six millions de dollars. « Q.—Alors vos intérêts dont vous parlez relativement aux placements de cette nature seraient grandement favorisés par la politique du gouvernement? » R.—Oui, c'est dans cette opinion que je lui ai prêté mon concours. « Q.—Avez-vous discuté sur l'exactitude des termes de la lettre du 30 juillet avant qu'elle fut signée? » R.—Je crois que la chose a pu avoir lieu. « Q.—Pouvez-vous dire de quelle nature a été cette discussion? » R.—Oui, parfaitement. J'ai probablement manifesté le désir de jouer dans la compagnie d'une influence plus grande que celle que m'accordait le gouvernement. Je pense que

LE TÉMOIN QUI CONVERSA LA PREMIÈRE FOIS AVEC M. McMULLEN, EN AVRIL 1872, ET LUI DEMANDA SI LE CHEMIN DE FER SERAIT PAS OBSTRUÉ PAR LA NEIGE.

Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

LE TÉMOIN QUI CONVERSA LA PREMIÈRE FOIS AVEC M. McMULLEN, EN AVRIL 1872, ET LUI DEMANDA SI LE CHEMIN DE FER SERAIT PAS OBSTRUÉ PAR LA NEIGE.

Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

Le témoin dit qu'il conversa la première fois avec M. McMullen, en avril 1872, et lui demanda si le chemin de fer serait pas obstrué par la neige. Il répondit que la ligne passerait trop loin au nord pour cela. Le témoin lui demanda si le Globe ne supposait pas au chemin de fer, parce que c'était l'œuvre du gouvernement. M. McMullen répondit dans la négative. Le témoin montra à M. McMullen en juillet, à Chicago, et ce dernier lui lut un extrait d'une lettre reçue de Sir Hugh Allan. M. McMullen dit: « Sir Hugh se fit; mais nous ne nous attendions pas à ce que le chemin de fer ne soit pas obstrué par la neige. »

PATRONAGE DU GOUVERNEMENT.

On lit dans un journal anglais du Canada: « Un rapport qui vient d'être publié nous fournit d'intéressants détails sur la manière dont est distribué le patronage de la Puissance. Il consiste dans un état détaillé du montant dépensé par le gouvernement, pendant la dernière année fiscale, en souscriptions aux journaux et en annonces dans toute la Puissance. L'état fut ordonné par la Chambre des Communes, le 10 avril dernier, présenté le 21 mai et vient tout récemment d'être distribué à la presse. En examinant les chiffres relatifs à la presse de la Province de Québec, nous trouvons que la Gazette, de Montréal, a reçu \$563.23, et les publications périodiques suivantes, en connexion avec elle, ont reçu: Le Trade Review (défunt) \$100; le Telegraph (défunt) \$28.25; le Year Book \$35; le Canadian News \$1,332.18, formant un total de \$2,373.61 au bureau de la Gazette pour annonces générales; La Minerve \$865.95, et ses compagnes La Recue Agricole \$4; La Semaine Agricole \$370.60; L'Album de la Minerve \$63; total \$1,305.55; L'Opinion Publique \$153.45; Le Nouveau Monde \$144; le Herald \$125; le défunt L'Ordre \$28; et la True Witness \$20. A Québec une feuille obscure appelée le Budget a reçu \$821.28; le Chronique \$587.48; le Mercury \$393.20; quatre feuilles françaises, ont reçu respectivement \$289.42, \$142.46, \$361.04 et \$45.92. La presse de la campagne entre pour une bonne part dans le patronage. Ainsi une feuille d'Arthabaska a fait payer ses primes \$174.64; un journal français de Lévis \$191.66; \$176.67 à Sherbrooke; même la Gazette des Campagnes, de Sainte-Anne, reçoit \$21.34. Le montant total dépensé dans la Province de Québec, s'éleva à \$9,037.55. La Province d'Ontario reçoit \$7,525.19, la moitié étant payée aux feuilles d'Outaouais, sur laquelle le Times a reçu \$1,010.05. A Toronto, l'Express a reçu \$613.45, le Leader \$548.80, le Freeman \$293, le Telegraph (défunt) \$288.10, le Globe \$213, et le Monetary Times \$193.83. Les journaux de la campagne dans cette province ne semblent pas aussi favorisés que ceux de la Province de Québec, probablement parce qu'ils sont trop « gris; » mais tout de même il y a quelques heureux tels que le Belleville Intelligencer \$100, le Spectator d'Hamilton \$162.04, le Whig et le News de Kingston, \$149.20 et \$148.60, le Courier de Dundas \$110. « Les journaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont reçu \$4,501.46; ceux des Etats Unis \$453.82, de l'Angleterre \$698.48; donnant un grand total de \$32,216.50. « Un état séparé a été donné des frais d'annonces en rapport avec le chemin de fer Intercolonial, du 1er janvier 1869 au 30 avril 1873, le total de cette dépense étant de \$20,716.07 tandis que les dépenses pour impressions se sont élevées à \$1,976.37. Le Witness figure ici pour \$37 provenant d'un abonnement. La Gazette a reçu \$482.60 pour elle-même et les autres feuilles qui s'impriment chez elle; la Minerve \$300; le Leader de Toronto \$471.30; le Prototype, de London, \$195.71; le Sacher, de Grand River, \$119.62; le Perth Examiner \$176.04, et ainsi de suite. »

Le clergé du diocèse de Québec vient de faire une perte bien sensible dans la personne du révd. Pierre Léon Lahaye, curé de Saint-Jean Deschailions, décédé en cette paroisse, hier, à 6 heures et demie du soir. Père selon le cœur de Dieu, partout où il a passé, il a fait le bien dans la mesure de ses forces et de sa grande énergie. Longtemps vicairaire à Saint-Roch de Québec, puis successivement missionnaire à Stanfold, curé à Beaumont, au Cap-Saint-Armand, à Rimouski, et à Saint-Jean Deschailions, toujours il a été sincèrement estimé de ses paroissiens, dont il avait toute l'affection et la confiance. Dernier curé en titre de Rimouski, avant l'incorporation de Mgr. Langevin, et premier supérieur du petit Séminaire du lieu, il y a laissé d'impérissables souvenirs. Mais c'est surtout Saint-Jean Deschailions qui pleure à bon droit son vénérable curé. En effet, on peut le dire, M. Lahaye a dépensé les six dernières années de sa vie au service de cette paroisse. Ses efforts et ses travaux ont été couronnés de plus heureux succès. Une église magnifique vient d'être complètement terminée en cette paroisse, grâce à l'esprit d'entreprise du régvé M. Lahaye, aide de la bonne volonté de ses paroissiens. C'est dans cette église que vont reposer ses cendres. M. Lahaye était âgé de 53 ans. Les funérailles auront lieu à Saint-Jean Deschailions, samedi matin, à 9 h. R. T. P.

Les journaux français sont priés de reproduire ces lignes.

Les dettes et des chagrins que nous éprouvons en ce monde ont leur cause unique dans le laisser aller avec lequel nous faisons des dettes. Il semble naturel à beaucoup de

gens d'acheter et de contracter des obligations, et ce, sans mesure, aussi longtemps qu'ils peuvent ne pas payer comptant. Offrez à ces gens là quelque chose à crédit, les questions de prix et les conditions de paiement sont chose tout à fait étrangères à leur esprit. Mais quelle récolte celui qui a semé des dettes! Que de nuits sans sommeil! Que de cheveux gris! Que de vies en ont été abrégées! Heureux quand cela ne nous mène pas au suicide, au vol ou même à l'assassinat! Et cependant, combien il est facile de se tenir hors de la portée des chiffres du monstre! Si l'on excepte le cas de maladie et telles circonstances où de pauvres gens glissent forcément sur la pente des dettes pour soutenir leurs familles, il n'y a pas de nécessité pour se plonger de gaité de cœur dans pareils embarras. Le jour où l'enfant devient homme, la première résolution qu'il faut prendre, mais résolution fixe et inaltérable, c'est de ne jamais contracter pour un dollar de dettes, en quelque circonstance que ce soit. Jeune homme, n'emprunte jamais. N'achète pas si tu n'as pas en poche de quoi payer à l'instant. Fuis surtout ces magnifiques occasions, ces bons marchés extraordinaires, et toutes les charlataneries de même farine, ce sont autant de pièges que tend la DETTE! Si tu vois quelque objet qui te plaise, qui tente ta convoitise, interroge ton portemonnaie et fais ce qu'il te dira! Paie comptant, partout et toujours; si tu es court d'argent, restreins tes besoins. Prends des habitudes d'économie, vis selon tes moyens, et ne fais pas de dépenses que celles que tu peux raisonnablement faire. Avec cela, tu vas être exempté de ces misères, de ces chagrins, de ces désespoirs dont est semé LA ROUTE DES DÉBITEURS.—New-York Star.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

PROCHE DE CE MATIN.

ANGLAIS.

Londres, 24 sept. M. Morton qui a personnellement assisté le capitaine Hall au moment de sa mort, déclare que le défunt revint en bonne santé du voyage qui précéda sa dernière maladie. Il fut quelque temps dans sa cabine où il prit un peu de café. Immédiatement il se sentit malade et vomit. Il dit qu'il avait empoisonné. Morton croit évidemment la même chose. Il soupçonne aussi le traitement médical qui suivit.

Londres, 24 sept. On dit que John Bright est opposé à la guerre contre les Ashantes et qu'il sortira du cabinet, si cette guerre se continue.

ESPAGNE.

Madrid, 24 sept. Les légats insurgés ont quitté le hâvre d'Alicante, parce que tous les consuls étrangers, à l'exception du représentant de l'Angleterre, ont protesté contre le bombardement de la ville. Le consul anglais, pour un motif inconnu, a refusé de protester.

ETATS-UNIS.

Shreveport, Louisiane, 4 sept. Il y a eu 10 inondations pendant les dernières 24 heures. Le fleuve jaune en est la cause.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BEAUCÉ.

Les concours des terres les mieux cultivées dans le comté de Beauce, ont eu lieu, en août dernier, et les prix suivants ont été accordés:

Prix des concours du comté.

1er prix, Michel Cahill, de Saint-Georges. \$ 20  
2e " Joseph Bolduc, curé, de Saint-Georges. " 10  
3e " Louis Paré, d'Arthabaska. " 5  
4e " Philippe Riard, de Lambton. " 3  
5e " André Lacroix, de Sainte-Marie. " 2  
6e " Thomas Joubert. " 1

Prix des concours des paroisses.

1er prix, Joseph Bolduc, curé, de Saint-Georges. \$ 10  
2e " Victor. " 5  
3e " Michel Cahill, de Saint-Georges. " 10  
4e " Louis Paré, d'Arthabaska. " 5  
5e " Léger Pélissier, de Saint-Ephrem. " 3  
6e " Roméo Joubert, de Lambton. " 10  
7e " François Riard, " 3  
8e " Philippe Riard, " 3  
9e " James Roy, de Saint-Jacques. " 2  
10e " Fortuné Loignon, de Saint-Georges. " 4  
11e " Joseph Lussier, " 4  
12e " Narcisse Lussier, de Saint-Joseph. " 4  
13e " Charles Lacroix, de Sainte-Marie. " 10  
14e " Thomas Joubert. " 5  
15e " Étienne Lussier, de Saint-Etienne. " 10

COUR DE POLICE.

Devant le juge Doucet. Séance du 25 sept. Robert Henry Russell, chef de la police rivale, contre un individu soupçonné de vol d'un matelot, contrairement aux prescriptions de la loi. L'accusé est condamné à vingt jours d'emprisonnement et les frais, ou à trois mois de prison.

La correspondance signée « Un connaisseur » est fortement remise à demain.

FAITS DIVERS.

—On dit que les ventilateurs du Bureau de Poste restent ouverts la nuit, à cause de l'humidité qui règne au premier étage. Il y a autre un gardien qui veille la nuit et qui accourrait comme il convient les voleurs, s'ils s'en présentaient.

—MM. Ross et cie. ont été informés, hier, par un télégramme, de Saint-Jean de Terrebonne, que le vapeur Medway, parti de Québec, le 2 du présent mois, pour Londres, s'est perdu près de Anchor Point dans le Détroit de Bellisle. Le contre-maitre et six matelots se sont noyés.

—On a découvert, dans la soirée de mardi, qu'un dépôt de charbon sur le quai de Burstal, à Québec-Sud, était en feu, par l'effet de la combustion spontanée. Il y en avait 926 tonneaux. On est parvenu à en sauver une partie notable, au moyen de godellets fournis par M. Gariépy, mais, néanmoins, la perte est sérieuse. Le quai sur lequel était le charbon a été presque totalement détruit.

—La barque Itouli, capitaine Coriveau, partie des Barabues, le 2 du présent mois, pour Québec, avec un chargement de melasse, a fait naufrage près de Port au Basque. La perte est complète. Un matelot du nom de Philémon Lamarre est



